

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 3 février 2021 à 19h00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2102-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2021 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Feuillelet paroissial –Renouvellement publication
- 110-02 Renouvellement du service internet de Québec municipal
- 110-03 Offre de services Deveau avocats
- 110-04 Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau- Demande d'appui dans le cadre d'un projet de chasse du cerf de Virginie
- 110-05 ~~Appui au plan d'Urgence climatique de la DUC~~
- 110-06 Projet d'ajout d'un panneau d'interprétation aux sentiers du lac des Cèdres
- 110-07 Pépinière Haute-Gatineau- Autorisation d'achat de jardinières
- 110-08 ~~Prix égalité Thérèse-Casgrain – Mise en candidature~~
- 110-09 PG Solutions – contrats d'entretien et soutien des applications (CESA) – Autorisation de paiement
- 110-10 Autorisation de paiement – Renouvellement des assurances
- 110-11 Réseau BIBLIO Outaouais – Autorisation de paiement de la cotisation annuelle
- 110-12 Radio CHGA – clé en main – Autorisation de déboursier
- 110-13 Autorisation pour paiement de factures des Industries Galipeau

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 janvier 2021
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 janvier 2021
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 janvier 2021
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 3 février 2021
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT****400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Résolution d'appui de la ville de Maniwaki – Budget SQ prévention nautique
- 800-02 Résolution d'appui de la Ville de Maniwaki – Compensation d'Hydro-Québec pour la municipalité de Grand-Remous

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2102-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2102-019

AUTORISATION DE PAIEMENT – PAROISSE L'ASSOMPTION-DE-MARIE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un espace publicitaire au sein du feuillet paroissial pour l'année 2021, **et de plus, AUTORISE** le déboursé d'un montant de 200.00\$ au nom de la Paroisse L'Assomption-de-Marie.

ADOPTÉE

R2102-020

RENOUVELLEMENT DU SERVICE INTERNET DE QUÉBEC MUNICIPAL 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'assurer à son personnel une source de référence et d'accompagnement, le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de souscrire à nouveau au service internet pour la période 2021-2022 offert par Québec municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a reçu l'avis de renouvellement portant le no 283060-00-2021-3942 d'une somme de 297.14 \$ en plus des taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion pour la période 2021-2022, par conséquent, autorise le déboursé des frais applicables représentant la somme de 297.14 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2102-021

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services juridiques pour l'année 2021, de la firme Deveau, Avocats de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deveau, Avocats offre ses services de conseils juridiques pour la Municipalité de Messines depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait du service rendu par la firme-conseil, Deveau, Avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Messines octroi à la firme Deveau, Avocats le mandat de services juridiques, lequel se décrit comme suit :

- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- **Honoraires forfaitaires**: Pour un service de consultations téléphoniques, à nombre d'heures illimitées, au coût de 750.00\$ par année, en plus des taxes applicables, incluant la révision des procès-verbaux;

- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Pour tous les mandats demandés** : Taux horaire de 205\$ de l'heure, taxes et débours en sus.

ADOPTÉE

R2102-022

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CHASSE DU CERF DE VIRGINIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse aux cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des territoires identifiés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse crédible nommé « unis pour la faune » mis de l'avant par des professionnels dans la gestion du cheptel de qualité concernant le cerf de Virginie;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de notre région se rallie à ce mouvement qui prône que la récolte de cerf avec moins de trois pointes d'un côté du panache n'est pas favorable à une saine gestion du cheptel et demande un appui moral des élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le même bilan fait état d'une population moyenne du cerf dans les zones de chasse où est situé le territoire à 2.6 cerfs au kilomètre carré, contrairement à 5 cerfs au kilomètre carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise ces zones comme des zones « sous optimal »;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs relève qu'environ 60% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place en 2017 dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 kilomètres carrés situés majoritairement en Estrie, une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2,5 cm d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du ministère, mentionne que la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerf et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients sur ce projet en Estrie, tout indique que ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de Virginie pour cette région;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes de ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'APPUYER la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ainsi que le groupe de citoyens actifs dans ce dossier dans leur demande auprès du ministère

des Forêts, de la Faune et des Parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie sur la zone de chasse numéro 10 ouest afin de rétablir la population du cerf de Virginie et ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de Virginie du ministère depuis plusieurs dizaines d'années et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins 3 pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour les abattre.

ADOPTÉE

R2102-023

PROJET D'AJOUT D'UN PANNEAU D'INTERPRÉTATION AUX SENTIERS DU LAC DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines gère un réseau de sentiers pédestres dans le secteur du lac des cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l'expérience des utilisateurs par l'ajout d'une thématique sous la forme de panneaux d'interprétation disposés dans les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à la recherche de financement pour la concrétisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais (PERO) détient une expertise pertinente en récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déléguer la réalisation du projet et la recherche de financement au Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais (PERO);

CONSIDÉRANT la disponibilité de fonds au PDT0.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin;
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Messines mandate le Pôle d'Excellence en Récréotourisme en Outaouais (PERO) afin de présenter une demande d'aide financière à Tourisme Outaouais, dans le cadre du PDT0, pour son projet d'ajout de thématique aux sentiers des lacs des cèdres;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet, jusqu'à concurrence de 1 900 \$;

ADOPTÉE

R2002-024

PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale, et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteaux d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2020 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année est égal à celui payé l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la Municipalité doit fournir les paniers);

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unaniment

D'AUTORISER l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2021 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-Sud au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2102-025

PG SOLUTION – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA)

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2021 au montant de 13 275.00\$ en plus des taxes applicables.

Détail de la facture 2021 :

N° facture	Logiciel	Frais renouvellement 2020
CESA38049	PG MegaGest	7 045.00 \$
CESA39265	Gestionnaire municipal	6263.00 \$
CESA37576	Accès cité - UEL	773.00 \$
	SOUS-TOTAL :	14 081.00 \$
	TPS :	704.05 \$
	TVQ :	1 404.58 \$
	TOTAL :	16 189.63 \$

ADOPTÉE

R2102-026

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Ultima Inc., de Montréal, courtier en assurances représentant la Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir le contrat de renouvellement des assurances de la Municipalité pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale des assurances 2021 représente une augmentation de prime de 3 743.00\$ comparativement à la prime 2020, variation attribuable aux assurances de la nouvelle pelle mécanique, d'une remorque, ainsi que la génératrice d'urgence installée du centre multiculturel de Messines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement de la police d'assurance municipale avec la MMQ pour l'année 2021, et ce au coût de 38 703.00\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

R2102-027

BIBLIO OUTAOUAIS - COTISATIONS 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle de Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) a fait parvenir à la Municipalité une facture portant le numéro 108570 représentant les frais de cotisation pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyé par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 108570 de CRSBPO de l'Outaouais (Biblio Outaouais) pour la somme de 8 199.36 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2102-028

CHGA- RENOUELEMENT DE LA PROPOSITION PUBLICITAIRE « CLÉ EN MAIN »

CONSIDÉRANT QUE la radio communautaire CHGA a acheminé à la Municipalité une proposition publicitaire « Clé en main » pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE par cette proposition publicitaire, nous pourrions faire connaître notre belle municipalité, ses attraits touristiques, faire diffuser des souhaits pour les fêtes, des avis publics et faire connaître à la population, les événements qui se dérouleront dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes économies seront réalisées en adhérant à cette proposition publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu cette proposition lors des discussions relatives aux prévisions budgétaires 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité adhère à la proposition publicitaire « Clé en main » de CHGA, pour les années 2021 et 2022, pour un montant de 1 650.00\$ par année en plus des taxes applicables, et ce pour les Volets 1 et 2 tels qui suivent à savoir :

VOLET 1

Chronique touristique été 2021 et 2022 sur les attraits touristiques (été);
capsules de 60 sec. diffusées minimalement à 28 reprises par année;

VOLET 2

- Annonce d'offres d'emploi. Message de 30 secondes, 5 fois par jour pour 7 jours, en plus d'un affichage sur le web;
- Message de 30 secondes, 4 fois par jour pour 7 jours pour journées et semaines thématiques;
- Souhaits des fêtes :30 secondes, 3 fois par jour pour 6 jours / Pâques, St-Jean Baptiste, Fête du Canada et Fête du travail : Un souhait de 15 secondes à raison de 5 fois par jour sur 4 jours avec la voix du maire ou d'un animateur de la radio;
- Banque de 25 publicités de 30 secondes avec 3 productions à offrir à un organisme de notre choix
- 20 avis publics à raison de 4 fois par jour durant 3 jours plus affichage et diffusion dans le carnet social;
- 10 communications des événements municipaux à raison de 4 fois par jour sur 7 jours plus affichage et diffusion dans le carnet social;
- Affichage sur le web de nos avis d'appel d'offres publics et diffusion d'un message en ondes, message de 30 secondes, 4 fois par jour pour 3 jours
- 2 entrevues de 5 minutes sur les événements culturels organisés par la Municipalité;

IL EST ÉGALEMENT résolu d'autoriser l'achat de la carte de membre pour les années 2021 et 2022.

ADOPTÉE

R2102-029

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 500.71 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7471	82.46 \$
7474	310.00 \$
7457	50.00 \$
7452	58.25 \$
TOTAL	500.71 \$

ADOPTÉE

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2102-030

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Villeneuve,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 janvier 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 21 422.75 \$

ADOPTÉE

R2102-031

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er janvier au 31 janvier pour la somme de 110 665.91 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
44	Chèques fournisseurs émis	76 131.08 \$
7	Prélèvements électroniques	34 534.83 \$
	TOTAL :	110 665.91\$

ADOPTÉE

R2102-032

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2021, dont celle-ci représente la somme de 43 487.03\$

ADOPTÉE

R2102-033

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 janvier 2021 dont celui-ci représente une somme de 2 304.11\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2102-034

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h20

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier